

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nice, le - 4 OCT. 2017

Unité territoriale Alpes-Maritimes
Nice Leader – Tour Hermès
64/66 route de Grenoble
06200 Nice

Monsieur le Président de la
SOCIETE OREDUI
ZI Bois de Grasse
06130 GRASSE

Affaire suivie par : Ketty OURMIERES
ketty.ourmieres@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 93 72 70 11 – Fax : xx 04 93 72 70 20

Référence : KO/CT/2017.82-a

Objet : OREDUI – Grasse – Visite d'inspection du 19/09/2017

PJ : - Rapport référencé 2017.82
- Fiche du contradictoire

Monsieur,

Le 19/09/2017, j'ai procédé à une visite inspection au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette inspection concernait le site visé en objet.

J'ai établi un rapport de cette inspection qui est destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse une copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L.514-5 du code de l'environnement.

Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à

PREFET DES ALPES MARITIMES
à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général
Route de Grenoble - 06286 NICE cedex

Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur de l'Environnement


Ketty OURMIERES